

CONTRACT ADDENDUM**Implementation of an Automated Parking Management System****NR51****August 16, 2013****Page 1 OF 2****ADDENDUM No. 5****ADDENDA AU CONTRAT****Mise en place d'un système automatisé de gestion des stationnements****NR51****Le 16 août 2013****Page 1 de 2****ADDENDA no. 5**

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Q1. The \$600,000 for SAO, is this for consulting services during the 10 years?

A1. The \$600,000 represents the maximum amount during the 10 year period allocated to labor and material costs not included in the Turn-key service, and as defined under section 6.2.3.3 Reactive maintenance plan.

Q2. It's mentioned that the required parking pay method is 'gated-pay-at-exit-solution', does this mean that other fully-automated, reliable, less cumbersome & very convenient options/solutions may not be considered?

A2. Tender is clear that there are 4 gated and 4 pay and display options with one site to be determined. In order to ensure a proper and equitable evaluation we want companies to submit 4 gated and 4 pay and display options. Considering other forms of automated equipment may require us to retender to give other companies the same leverage when being evaluated.

Q3. For billing & enforcement purposes: Does the NCC have access to data related to vehicles' registrations (ONLY), these data are with: MTO (in Ontario), SAAQ (in Quebec)

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat :

Q1. Les fonds de \$600,000 identifié dans la convention d'offre permanente, est-ce que ces fonds sont pour des frais de consultants pour 10 ans?

R1. Le montant de \$600,000 représente le montant maximum attribué pour une convention d'offre permanente pour la durée du Contrat avec le fournisseur retenu, pour les coûts des matériaux et de main-d'oeuvre non inclus dans le coût du Service clé-en-main, et tel que défini à la section 6.2.3.3 Plan d'entretien réactif.

Q2. Il est indiqué dans le document que la méthode de tarification requise pour les sites avec barrières est une où le paiement est effectué à la sortie. Est-ce que ceci veut dire que d'autres méthodes automatisées considérées plus efficaces et moins encombrantes ne seront pas considérées?

R2. Les documents fournis sont très clairs que la CCN est à la recherche de soumissions pour 9 sites parmi lesquels 4 sont avec guérite à la sortie, 4 ont avec horodateurs et un site à déterminer. Cette approche nous permet de bien évaluer des soumissions qui sont comparables. Considérer d'autres options nécessiterais un nouvel appel d'offre afin d'offrir aux autres compagnies l'opportunité d'être évalué sur le même pied.

Q3. Application de la loi et facturation : Est-ce que la CCN a accès aux données d'immatriculation de véhicules. Ces données sont disponibles auprès du MTO (en Ontario) et la SAAQ (au Québec) ainsi

CONTRACT ADDENDUM

Implementation of an Automated Parking Management System

NR51

August 16, 2013

Page 2 of 2

ADDENDUM No. 5

and other provinces?

A3. Billing and enforcement related to infractions will be done entirely by the NCC.

Q4. Is it possible to know the budget for this tender?

A4. The NCC does not release budget estimated for projects.

ADDENDA AU CONTRAT

Mise en place d'un système automatisé de gestion des stationnements

NR51

Le 16 août 2013

Page 2 de 2

ADDENDA no. 5

qu'auprès d'autres provinces?

R3. La mise en application de la loi et toutes infractions reliées aux stationnements automatisés relève entièrement de la CCN.

Q4. Est-ce possible de connaître le budget pour cette soumission?

R4. La CCN ne divulgue pas les budgets estimés des projets.



Nathalie Rheault
Senior Contract Officer
Procurement Management Services